

## EXPLOITER DES PRAIRIES EN PRESERVANT LA FAUNE

Les prairies, naturelles ou temporaires sont des **cultures**, composées principalement de graminées et / ou de légumineuses et destinées à la fauche ou au pâturage. Le maintien de ces espaces, notamment des prairies naturelles diversifiées, permet de limiter la fermeture des milieux dans les zones de coteaux et de conserver des milieux pérennes dans les zones cultivées.

L'élevage et les prairies associés à ce système, ont connu ces dernières décennies de profondes mutations et une forte régression. Ces espaces de fauche et de pâture restent néanmoins des milieux favorables pour la biodiversité, qu'il convient de préserver.

Cette fiche ne vise pas à faire changer le système d'exploitation prairial, mais vous renseignera sur des mesures qui permettent de concilier production fourragère et faune sauvage (déplacement centrifuge, vitesse modérée, travail de jour, ...).

AGRICULTEUR

COLLECTIVITE

CHASSEUR

PROPRIETAIRE



### INTERET DES PRAIRIES POUR LA BIODIVERSITE

Les prairies permanentes représentent un **habitat fixe** pour la faune, et souvent un **point de repère** dans l'espace

Zone de **reproduction et de nidification** pour de nombreuses espèces (perdre rouge, caille des blés, alouettes des champs...)

Zone d'**alimentation**, par leur richesse en lombrics, elles contribuent à l'alimentation de nombreuses espèces (ex : bécasse)

La flore des prairies naturelle apporte un **cortège d'insectes** riche et diversifié

Les prairies naturelles permettent le **développement d'une flore diversifiée**, avec présence possible de plantes rares, favorisant une chaîne alimentaire riche et complexe

La présence de **légumineuses** dans les prairies favorise la présence d'**insectes** et des oiseaux qui s'en nourrissent

**Diversification** des habitats en zone céréalière et zone de refuge après les moissons



### AGRICULTEUR : CE QU'IL FAUT SAVOIR

#### POINTS FORTS

- La prairie temporaire, entrant dans une rotation des cultures, permet **d'enrichir le sol** entre deux cultures céréalières
- L'alternance fauche / pâturage évite la spécialisation de la flore
- L'adaptation des modalités de fauche des prairies en faveur de la faune n'aura pas de conséquences sur la qualité fourragère

#### POINTS FAIBLES

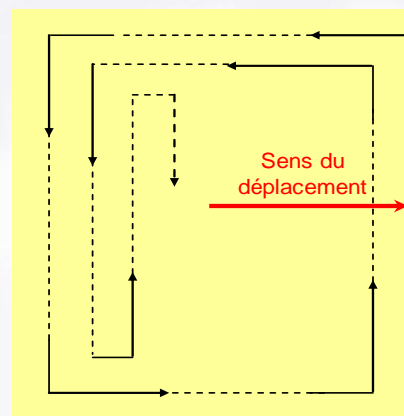
- Une organisation est peut être nécessaire pour éviter la fauche nocturne
- La limitation des vitesses de fauches demande un investissement en temps plus important
- Coût de la mise en place des systèmes d'effarouchement



## NOS CONSEILS TECHNIQUES POUR L'ENTRETIEN DES PRAIRIES

### *Conseils pour la fauche*

- Faucher de manière **centrifuge ou latérale** (cf. schéma ci-contre)
- **Limiter la vitesse** du tracteur, surtout pour les derniers passages
- Utiliser un **système d'effarouchement** qui fera fuir les animaux à l'avant du tracteur (barre, chaînes, ...)
- **Eviter la fauche de nuit**, période d'activité pour la faune
- Si possible, **laisser en place de mai à juin, une bande non fauchée** de quelques mètres pour permettre à la faune de se réfugier



Exemple de fauche latérale

### *Conseils pour le pâturage*

- Limiter le **chargement** annuel moyen (entre 0,3 et 1UGB/ha)
- Limiter le chargement instantané d'avril à juillet, pour préserver la flore du piétinement et d'un trop fort dérangement pour les couvées d'espèces d'oiseaux nichant au sol,



### ZOOM « Qualité de l'eau »

- Préservation de la ressource en eau
- Filtration de l'eau qui les traverse
- Préservation contre l'érosion
- Limitation de la fuite des **phosphates** dans les rivières



### ZOOM « Prairies naturelles »

- Les prairies dites naturelles sont des prairies permanentes n'ayant jamais été retournées ni ressemées, ou des prairies temporaires de plus de 5 ans
- Elles abritent une **flore très diversifiée** et remarquable, notamment des orchidées.
- Elles constituent un **habitat favorable** à la faune, notamment aux insectes, qui servent de base d'alimentation à d'autres espèces.



### LE COIN DES EXPERTS / REGLEMENTATION

Depuis quelques années, dans le cadre de la **conditionnalité des aides de la PAC**, des exigences quant au maintien des surfaces en herbe ont été intégrées avec la BCAE « gestion des surfaces en herbe ». Ainsi, sauf situations dérogatoires, les exploitants ont l'obligation de **maintenir** et de ne pas retourner les **prairies permanentes**. Cette règle s'applique également aux prairies temporaires de plus de 5 ans qui devront être fixes pendant cinq années consécutives. Pour les prairies temporaires, les agriculteurs doivent conserver 50% de leur surface en prairies temporaires de la campagne précédente. Sauf arrêté préfectoral, le **chargement minimal** est fixé à 0,2 UGB/ha, calculé sur les surfaces en herbe de l'exploitation.

Dans le cadre du pilier II de la PAC, une **MAE Territorialisée « maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle »** peut également être contractualisée.



#### Projet bénéficiant du soutien financier :



#### Partenariat Agrifaune :

